

A DE BOURG

SCI, société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieu-Dit Val de Pons, 83350 Ramatuelle
R.C.S. de Fréjus : 911097574

Procès-verbal des décisions unanimes

Le 04/12/2024,

Les actionnaires de la société A DE BOURG, SCI, société civile immobilière
au capital de 1 000 euros , dont le siège social est situé au Lieu-Dit Val de
Pons, 83350 Ramatuelle, ont pris les décisions suivantes :

Décisions

DECISION N°1

Il est pris acte par les actionnaires du transfert du siège social de la société
situé initialement au Lieu-Dit Val de Pons, 83350 Ramatuelle. Le nouveau
siège social de la société est alors transféré au 58 rue de Monceau CS 48756,
75380 Paris Cedex 08.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°2

Les actionnaires décident de modifier la dénomination sociale de la
société par : **BOURG LE LONG**

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°3

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°4

Les actionnaires confèrent tous pouvoirs à Jérôme ANDRE , gérant de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les actionnaires et vaut fiche de présence.

Signature des intervenants :

Jérôme ANDRE

✓ Certified by  yousign